

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 8 avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier GAULARD, Maire.

Suite à un problème technique la retransmission de la séance sur le compte You Tube «@jean-pierreschmitt9557», n'a pas pu avoir lieu.

Etaient présents : Didier GAULARD, Philippe MAURICE, Catherine MOREAU, Jean-Pierre SCHMITT, Agnès LA NOË, Gilles GENAIN, Sylvie ROUX-DELISLE, Thierry BARON, Sabrina LANGLET, Jean- Philippe LEFEVRE, Julia RAMELET LE FLEM, Mélanie BARBARIN.

Absents excusés :

Monsieur David SAQUET ayant donné pouvoir à Madame Agnès LA NOË
Madame Virginie RISO ayant donné pouvoir à Monsieur Didier GAULARD

Absents :

Monsieur Aziz ELHAOUEL

Secrétaire de séance : Madame Catherine MOREAU a été nommée à l'unanimité.

Le quorum étant réuni, Monsieur Didier GAULARD, Maire ouvre la séance.
Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.
Monsieur Didier GAULARD, Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour.

N° 01-04- Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

L'assemblée est invitée à élire un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Pierre SCHMITT en sa qualité d'adjoint délégué aux finances, il est nommé à l'unanimité.

EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2025

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	856 701.92€
Recettes	926 253.02€
Bilan exercice	69 551.10€
Excédent antérieur	499 027.81€
Résultat de fonctionnement reporté (002)	568 578.91€
INVESTISSEMENT	
Dépenses	836 992.70€
Recettes	737 250.47€
Bilan exercice	-99 742.23€
Excédent antérieur	106 809.87€
Résultat d'investissement reporté (001)	7 067.64€
Total dépenses	1 693 694.62€
Total recettes	1 663 503.49€
Bilan exercice	-30 191.13€
Excédent antérieur reporté	605 837.68€
RESULTAT EXERCICE	575 646.55€
Total reste à réaliser Dépenses	0.00€
Total reste à réaliser Recettes	0.00€
BILAN Reste à réaliser	0.00€
Excédent de résultat reporté (002)	568 578.91€
Besoin d'affectation	568 578.91€

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, par Monsieur Jean-Pierre SCHMITT, Monsieur Didier GAULARD, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter. En conséquence, il ne pourra pas non plus se prononcer pour le conseiller absent lui ayant donné pouvoir. Il n'est pas non plus comptabilisé dans les membres présents pour le calcul du quorum.

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025 concernant le budget principal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **l'unanimité**.

- **ADOpte** le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives à celles présentées dans le CFU 2025.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 02-04- Affectation des résultats de l'exercice 2025

Monsieur SCHMITT, adjoint aux finances, après avoir présenté le résultat du Compte Financier Unique (C.F.U) 2025, propose d'affecter les résultats de fonctionnement 2025 du budget communal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 et R23.11-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget de la commune, lequel vient d'être adopté,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **l'unanimité** ;

APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2025, comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de **568 578.91€** est reporté au **compte R002** de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.
- L'excédent d'investissement de **7 067.64€** est reporté au **compte R001** excédent de la section d'investissement du budget primitif 2026.

N° 03-04- Vote du taux des taxes

Monsieur SCHMITT, adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

Il est proposé, de ne pas modifier le taux des taxes pour l'année 2026, ci-dessous à savoir :

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	11.10%	11.10%	26.68 %	26.68 %	26.68 %	26.68 %	26.68 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	36.64%	36.64%	36.64 %	36.64 %	36.64 %	36.64 %	36.64 %
Taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS)				08.01 %	08.01 %	08.01%	08.01%

VU l'article 1636 B du Code Général des Impôts (CGI)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**.

DECIDE de voter les taux d'imposition 2026 suivants :

- Taxe foncière (bâti) = 26,68 %
- Taxe foncière (non bâti) = 36,64 %.
- Taxe habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale) = 8,01 %

N° 04-04- Approbation du budget primitif 2026

Le budget primitif présenté, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Monsieur SCHMITT, adjoint aux finances invite le Conseil Municipal à procéder au vote du budget primitif 2026. Tous les conseillers ont reçu un document comportant les propositions assorties d'annexes précisant le contenu des rubriques. Une réunion présentant le budget a eu lieu le 12 février 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la réunion présentant le budget a eu lieu le 12 février 2026 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**.

APPROUVE le budget primitif 2026, chapitre par chapitre, budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

- **1 349 778.91 €** pour la section de fonctionnement
- **696 067.64 €** pour la section d'investissement

N° 05-04- Demande de subvention

Monsieur le Maire fait part de demande de subvention reçue :

- **UNC (Union Nationale des Combattants)**

Cette association participe aux célébrations des 11 novembre et 08 mai dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** décide de verser une subvention d'un montant de **150 €**

Informations diverses

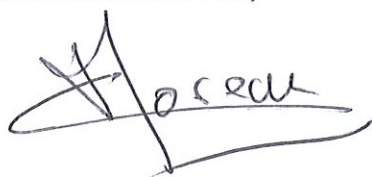
Madame Moreau souligne que la brocante du lundi de Pâques a été une journée réussie. Elle remercie les membres de conseil municipal qui se sont déplacés et investis pour garantir le succès de cet événement, ainsi que tous les bénévoles. La météo favorable a contribué à attirer un large public. C'est une grande satisfaction et réussite de pouvoir mettre en avant notre petite commune grâce à cet événement qui a rassemblé de nombreux exposants et visiteurs.

Madame Ramelet Le Flem rapporte avoir assisté à la réunion d'installation du SICOREM (Syndicat des collèges de la Région de Meulan). Monsieur Christophe Demessine, 3^{ème} Adjoint de la Mairie de Meulan-en-Yvelines a été réélu par 7 voix contre 5, face à Monsieur Maël WOTIN, Maire de Montalet-le-Bois. Les vice-présidents élus sont Monsieur Kamal HADJAZ et Monsieur Maël WOTIN. La prochaine séance aura lieu le 17 avril 2026 à 19h00, pour le vote du budget 2026.

Les P'tits Oinillois ont organisé le Carnaval le 27 mars 2026. Les enfants ont pu défiler déguisés derrière le bonhomme carnaval sur un parcours un peu plus long que l'année précédente. Les parents et les enfants ont ensuite pu profiter d'un goûter, ce qui a permis à l'association de récolter quelques bénéfices. La réunion d'assemblée générale est prévue prochainement. Une campagne va être menée auprès des parents afin de recruter de nouveaux bénévoles pour assurer la pérennité de l'association l'année prochaine.

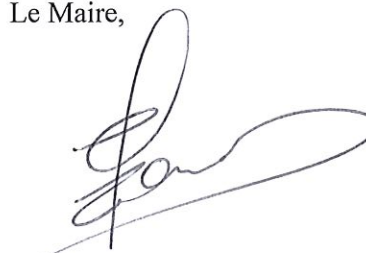
Séance levée à 20h55.

Le secrétaire de séance,



Catherine MOREAU

Le Maire,



Didier GAULARD